

INFORMATIONS COMMUNALES

Heures d'ouverture au public

Secrétariat de Mairie : du lundi au vendredi : 8h - 12h et 13h - 17h

Bibliothèque Municipale : lundi : 14h - 16h30 / Mercredi : 10h - 11h30 et 17h - 18h30 / Samedi : 10h - 12h

Agence Postale Communale : lundi, jeudi : 14h15 - 16h / Mardi, vendredi : 8h - 11h / Mercredi : 15h - 18h

Permanence du maire : tous les vendredis de 14h à 18h

Traitement hivernal des routes

L'équipe technique communale est prête pour affronter les aléas de l'hiver (neige et verglas). Afin de ne pas entraver leur efficacité, merci de ne pas stationner dans les rues étroites pour permettre aux engins de circuler, de déneiger et de saler.

Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

Le projet de création d'une maison des assistantes maternelles suit son cours. Une association « Les pitchounet du Chastel » a été constituée avec le bureau suivant : MERSADIER Anne-Lise (Présidente), JOURDAN-OSTY Florence (Trésorière) et ALMERAS Cécile (Secrétaire).

Facture assainissement

Comme nous l'avons indiqué lors du dernier bulletin municipal, la Communauté de Communes Randon-Margeride a pris compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce changement a entraîné une modification de votre facturation avec l'édition de deux factures : la première que vous avez reçue en début d'année correspond au forfait assainissement que la COMCOM a mis en place et qui n'existait pas sur notre commune, la deuxième facture concerne votre consommation avec un tarif au m³. L'harmonisation de ce service au niveau de notre territoire a occasionné comme souvent hélas une hausse tarifaire qui a été appliquée par la Communauté de Communes Randon-Margeride. La facture Eau reste au même tarif car cette compétence, pour l'instant, demeure à la charge de notre commune.

Convention École Départementale de Musique de Lozère

À compter du 1^{er} janvier 2019, l'adhésion aux structures de formation des arts et de la musique École départementale de Musique de la Lozère (EDML) est prise en charge par la COMCOM Randon Margeride. Tout adhérent bénéficie ainsi d'une prise en charge partielle de sa cotisation.

DATES À RETENIR

Samedi 12 janvier : loto gourmand de l'école La Farandole au Foyer Rural à 20h30

Samedi 19 janvier : loto de l'école L'Écoline à 20h30

Samedi 30 mars : loto gourmand de l'école La Farandole au Foyer Rural à 20h30

Vendredi 28 juin : fête de fin d'année de l'école La Farandole

ÉTAT CIVIL...

Décès

HÉBRARD Fernand (90 ans)

...Nos peines

Naissances

18 juillet :
Aubin SAVAJOL-SAVAJOL

17 août : Nathan BRASSAC

...Nos joies

Mariages

4 août :
TEISSIER Audrey
et COUDERC Thomas

Pacs

31 octobre : DA ROCHA Cidalia
et AMANS Igor

9 novembre : PIONNIER Charline
et CHABALIER Jean-Christophe

...Nos félicitations

Chastel-Nouvel

Bulletin municipal de la commune du Chastel-Nouvel | 2nd semestre 2018



Mairie du Chastel-Nouvel
48000 LE CHASTEL NOUVEL
Tél. : 04.66.49.04.33
Fax : 04.66.49.25.44
Mail : contact@chastel-nouvel.fr

www.chastel-nouvel.fr



Alexandre SERRE

Au sommaire

- Édito (p. 2)
- Repas du CCAS (p. 3)
- Travaux en cours (p. 4)
- Projets (p. 5)
- PLPD (p.5)
- Interview Alexandre SERRE (p. 6 et 7)
- Centenaire Armistice 1918 (p. 8 et 9)
- Vie associative et culturelle (p. 10)
- Mémoires et légendes : magie de Noël (p. 11)
- Recette bûche framboise (p.11)
- Informations communales (p. 12)



Mesdames, Messieurs,

À l'aube de cette nouvelle année, il est d'usage de dresser le bilan de l'année écoulée et d'exposer les projets en cours ou à l'étude pour l'année à venir. 2018 aura été une année riche en réalisations et en travaux.

Tout d'abord, en début d'année, nous avons réalisé la construction de trois logements de type T2, T3 et T4 au-dessus de la salle intergénérationnelle. Nous avons ainsi pu accueillir les premiers locataires dès le mois de mai.

Dans le même temps, nous avons entrepris la rénovation des équipements sportifs comprenant l'agrandissement de la salle des associations, la construction des tribunes du stade et la création du Club House. L'inauguration de l'ensemble de ces équipements a eu lieu au mois de juin pour les quarante ans de l'AS Chastelloise.

En cette fin d'année, c'est avec un immense plaisir que nous finalisons la construction du point multiservices. Son ouverture est prévue pour le début d'année 2019, trois activités commerciales principales vous seront alors proposées : boulangerie-pâtisserie, bar et épicerie.

Je tiens à remercier tous les acteurs (architectes, artisans, bureau d'étude...) qui ont œuvré pour que ce complexe soit livré en cette fin d'année. Je remercie aussi mes collègues élus qui ont participé à la conception et au suivi de l'ensemble des travaux. Je remercie enfin l'ensemble de nos financeurs que sont l'État, la Région et le Département sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Alexandre SERRE, exploitant de ce nouveau commerce. Je suis convaincu que tous les habitants de la commune seront heureux de bénéficier de ce nouveau service tout en contribuant à la réussite de cette activité.

Au cours de l'année 2018, nous avons aussi commencé la rénovation de l'éclairage public, la seconde tranche sera réalisée en 2019. Le programme d'accessibilité touche également à sa fin avec la mise en conformité de l'accès à l'église. Tous les bâtiments communaux recevant du public sont désormais conformes à la réglementation, ce qui nous était imposé d'ici la fin 2019.

Plusieurs projets importants pour notre collectivité sont actuellement à l'étude : nous venons de lancer une première phase d'avant-projet pour obtenir un chiffrage précis de l'aménagement de la RD 806 sur la traversée du village ainsi qu'une étude hydrogéologique pour mettre en œuvre la distribution en eau potable du hameau de Coulagnet. Les résultats obtenus de ces deux consultations nous permettront de chercher des financements complémentaires et indispensables pour ces deux dossiers.

Par la réalisation de tous ces projets, nous entendons poursuivre notre action de valorisation de notre commune et d'embellissement de notre espace commun.

Je souhaite profiter de ces quelques lignes pour souligner l'investissement de l'équipe municipale qui m'accompagne depuis cinq ans. Leur réactivité et leur détermination, toujours au service de nos concitoyens, ont permis au village de se développer. Aujourd'hui, leur motivation reste intacte.

Je vous souhaite à tous, une année que nous espérons apaisée, une année plus juste, plus solidaire, une année d'optimisme, en faisant confiance aux lendemains. Ne subissons pas mais construisons ensemble ce que nous voulons, en étant des acteurs citoyens.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année !

Très cordialement,

Didier BRUNEL

MÉMOIRES ET LÉGENDES

La magie de Noël

Même si la tradition de Noël ne tire pas ses origines de notre commune, elle n'en est pas moins une fête qui ravit les petits comme les grands. Remontons quelques siècles en arrière afin d'essayer de percer les mystères de cette période magique.

Il existe plusieurs hypothèses sur l'origine du mot Noël. Nous vous en présentons ici 2 des plus discutées. La première indique que le mot Noël proviendrait de l'expression latine « dies natalis » (jour de naissance) employée le jour où les Chrétiens célèbrent la naissance du Christ. Au fil des années, « natalis » s'est transformé et a évolué phonétiquement en « Nael ». « Nael » est apparu pour la première fois dans un texte de 1120. L'évolution continue et, en 1175, on écrit pour la première fois le mot « Noël ». L'autre hypothèse, plus païenne, laisse entendre que Noël viendrait de l'assemblage de 2 mots gaulois utilisés pour désigner la renaissance du soleil au solstice d'hiver : « Noio » signifiant nouveau et « hel » signifiant soleil.

Avant de fêter Noël, au I^{er} siècle avant JC, Rome célébrait le culte de Mithra, divinité perse de la lumière. Le 25 décembre était alors le jour du solstice d'hiver. À partir du II^e siècle, l'Église recherche la date précise de la naissance du Christ pour laquelle les Évangiles sont muets. Afin de contrer la fête de la divinité Mithra, l'empereur Constantin, premier empereur chrétien, fixa la date au 25 décembre vers 330. Ce n'est qu'en 353, sous le pape Liberius que la fête de la naissance du Christ fut instituée à Rome. L'Église d'Orient, qui jusqu'alors célébrait

la naissance de Jésus le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, adopta elle aussi la date du 25 décembre sur l'initiative de Saint Grégoire de Nazianze.

Le Concile d'Agde en 506 rendit cette fête obligatoire, et l'empereur Justinien, en 529, en fit un jour férié.

Le Père Noël aurait lui pour origine saint Nicolas, évêque de Myre en Turquie vers 250 av JC. Il fut le protecteur des enfants, des veuves et des gens faibles. Ce sont principalement les Hollandais qui conservèrent la tradition de fêter saint Nicolas et sa distribution de jouets aux petits enfants pauvres. Cette tradition est aussi présente dans les régions du nord-est de la France. De nombreux Hollandais immigrèrent alors aux États-Unis où ils perpétuent cette tradition. Saint Nicolas se transforme alors en un personnage plus convivial. Il se déplace dans un traîneau tiré par huit rennes et emprunte les conduits de cheminées pour déposer ses cadeaux dans les maisons des enfants sages. Sa demeure est alors située au pôle Nord. Les premières publicités mettant en scène le Père Noël sont celles de la firme Coca-Cola dans les années 1930. Elle donne au Père Noël les couleurs qu'on lui connaît aujourd'hui.

Pendant des siècles une bûche était aussi au cœur des festivités de Noël : une grande bûche de chêne ou d'arbre fruitier, la plus grosse que le père de famille ait pu trouver. Allumée dans la cheminée familiale, et aspergée d'eau bénite, elle devait se consumer lentement et durer le plus longtemps possible. Sa longévité augurait de l'abondance et de la

qualité des récoltes. Une fois consommée, les cendres étaient, selon les régions, conservées ou dispersées autour de la propriété afin de la préserver de la foudre. Ces cendres étaient aussi réputées pour avoir des vertus médicinales ou protéger contre les morsures de serpents.

Glacée ou à la crème pâtissière, en mémoire à cette tradition, la bûche de Noël est désormais le dessert qui couronne nos repas de fête. Alexandre SERRE, notre futur pâtissier chastellois a bien voulu nous proposer sa recette originale de bûche. Alors à vos ustensiles et bonne dégustation !

Aujourd'hui, Noël est devenu une institution plus traditionnelle que religieuse pour certains. Elle donne l'occasion aux familles de se rassembler, et aux petits (comme aux grands) de recevoir des cadeaux. Qui n'a pas de merveilleux souvenirs de cette magique fête de Noël ?



VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

L'Amitié Chastelloise.

Regroupant une centaine d'adhérents de 55 à 95 ans, L'Amitié Chastelloise propose diverses activités aux aînés de la commune. Les amateurs de jeux de cartes (belote, tarot, coinche) se réunissent le mardi à partir de 14h à la Salle intergénérationnelle pour jouer soit en équipe, soit à la mêlée durant toute l'après-midi. Dès que le temps le permet, quelques adeptes de la pétanque n'hésitent pas à rejoindre le boulodrome pour des activités plus physiques !

L'atelier du jeudi regroupe de 15 à



20 personnes pour des activités manuelles : couture, tricotage, décorations. Ces ateliers ont permis la réalisation de divers articles : sacs en jean (pour une association), tapis de lecture (pour la bibliothèque), décorations de Noël, sacs à tarte, tabliers de cuisine, chaussons, etc. Beaucoup de créations proviennent d'un travail en commun et avec des matériaux de récupération. Des ouvrages personnels sont également réalisés pendant ce moment de partage et d'échange.

Deux sorties ont également été proposées dans le courant de l'an-

née. Le 21 juin, une quarantaine d'aînés se sont rendus à Clermont-Ferrand pour une visite de l'usine Michelin et du Volcan de Lemptéguy. Une deuxième journée d'excursion, le 8 novembre a permis aux Chastellois de visiter les Ateliers Tuffery de Florac avant de se rendre au Raïol pour un repas autour de la châtaigne et un moment de détente musicale avant le retour. Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du PLPD, avec nos adhérents dont, en cette fin d'année, un atelier de réalisation d'emballages cadeaux en tissus. Une visite, avec un petit ca-

deau de fin d'année, est réservée aux adhérents qui ne peuvent plus se déplacer pour les activités au club. Plusieurs repas, à thèmes ou dans un but caritatif, réunissent également de nombreux adhérents, soit à la salle, soit dans un restaurant lozérien. Deux repas organisés au Chastel ont été l'occasion de verser des dons à l'AFM Téléthon et à une association locale « Soleil en Pédiatrie »; un loto interne est organisé en complément.

AS Chatelloise

Après une année 2017-2018 terminée en beauté par les festivités

du 40^{ème} anniversaire de l'association en juin dernier, le bureau de l'AS Chastelloise s'est rapidement mis au travail pour démarrer une nouvelle saison sportive. Cette année encore les effectifs des jeunes progressent. En tout, ce sont 124 joueurs de moins de 18 ans qui foulent la pelouse du stade municipal. En senior, deux équipes participent au championnat lozérien avec une particularité pour l'équipe réserve, constituée principalement de jeunes issus de l'équipe U17 de l'année dernière. Le lien, tant important, entre l'école de foot et les équipes seniors a enfin été réalisé. En effet, pendant de nombreuses années, les jeunes de plus de 15 ans devaient quitter le club pour pouvoir pratiquer leur sport favori, les effectifs n'étant pas assez importants. L'équipe vétérans (+ 35 ans) rencontre un véritable succès et permet à de nombreux « anciens » de pouvoir s'amuser, autant sur le terrain que pendant les repas d'après match. Avant la traditionnelle trêve des confiseurs entre Noël et le jour de l'An, le club a tenu, comme chaque année, à remercier ses partenaires et à partager un moment festif avec licenciés et familles, lors de la soirée du foot de novembre. Le goûter de Noël de l'école de foot a été un moment très apprécié de tous les jeunes licenciés.

En cette fin d'année 2018, le club est heureux et fier de pouvoir vous annoncer la signature de la 200^{ème} licence en la personne du « toujours jeune » Jean-Marc TICHIT qui revient au club, après un passage au club de Bessèges, 20 ans après sa dernière licence chastelloise.

REPAS DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un organisme communal qui intervient, de manière autonome, dans les domaines de l'aide sociale, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il dispose d'un conseil d'administration qui est présidé par le maire et composé, à part égale, de membres élus du conseil municipal (4) et de membres de la société civile (4) sollicités par le maire.

prolonger l'après-midi grâce à l'animation de danse et de chant proposée par l'association « Country Passion 48 ». Les membres de l'association ont fait participer les volontaires en proposant une initiation à quelques pas de country.

- Le cadeau d'anniversaire qui est offert à chaque Chastellois dès les 80 ans. Cette action est portée par Josette CRESTAN qui investit de son temps pour le choix des cadeaux mais aussi et surtout

climatiques (fortes chutes de neige, canicule...). Les membres du CCAS sont allés à leur rencontre et renouvelleront cette action l'année prochaine.

D'autres actions exceptionnelles sont menées par le CCAS, comme par exemple :

- Financement de panneaux de sécurité routière réalisés par les enfants des écoles et installés dans la commune.

- Versement de 1 000 euros aux écoles pour l'achat de divers jeux.



La loi NOTRe a rendu facultatif le CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants. Pour la commune du Chastel-Nouvel, le choix a été fait par le conseil municipal de le maintenir.

Les actions menées par le CCAS depuis plusieurs années sont :

- Le repas de fin d'année, qui se déroule traditionnellement le dernier dimanche de novembre pour les Chastellois à partir de 65 ans. Cette année 73 convives se sont retrouvés, le 25 novembre, autour d'un bon repas servi par le « Relais des Causses ». Ils ont pu

pour aller les offrir à l'occasion d'une visite de sympathie.

- Les cadeaux remis aux élèves de CM2 terminant leur scolarité sur la commune. À cette occasion, lors d'un goûter organisé en mairie, le maire leur souhaite beaucoup de réussite et d'épanouissement dans leur scolarité future à l'occasion de leur entrée en 6^{ème}.

De plus, une attention particulière est portée aux administrés qui pourraient être en difficulté face, par exemple, à des événements



Remise des cadeaux à M. et Mme ROCHER

TRAVAUX EN COURS

Stade

Le complexe sportif se devait, dans le cadre de ses aménagements et conformément à la réglementation en vigueur, d'être accessible aux personnes à mobilité réduite. La municipalité, au travers de divers aménagements tels que l'accès à la mairie - la salle du conseil - l'école et la création de places de stationnement adaptées, a déjà démontré sa volonté de mettre en œuvre les dispositions nécessaires au respect de cette réglementation. C'est pourquoi, il a été créé, au droit des nouvelles tribunes et au droit de l'accès au Club House du club de foot, deux nouveaux emplacements réservés aux véhicules de transport de personnes à mobilité réduite.

L'accès à ces deux places se fait respectivement par la route d'Alteyrac pour les tribunes, et par l'entrée du parking du stade pour le Club House. Ce dernier permet également un accès direct à la pelouse pour toutes interventions des services de secours.

La Fagette

Dans le cadre de l'amélioration de la voirie communale, des travaux ont été réalisés à La Fagette. Ces travaux ont consisté, d'une part, au dégagement de visibilité en sortie de virage à l'entrée du village, et d'autre part, à la mise en sécurité de la voie principale et d'une voie d'accès au cœur de celui-ci. Pour le dégagement de visibilité : suppression d'un éperon rocheux, terrassement et amélioration de la possibilité de retournement au niveau du carrefour desservant le cœur du village. Pour la mise en sécurité : répara-



Emplacement PMR au stade

tion et prolongement d'un mur de soutènement.

La mise en place d'une glissière de sécurité le long de ces voies finalisera cet aménagement et préviendra tout risque de chute



Carrefour La Fagette



Mur de soutènement

des véhicules empruntant ces axes.

Ces aménagements faciliteront la circulation et également les opérations de déneigement du hameau.

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Que signifie la guerre de 1914-18 pour vous ? :

« beaucoup de morts, de sang, d'armes », « ça me fait penser à des malheurs », « tout le matériel, les tranchées, les bêtes qu'il devait y avoir dedans, cela devait être embêtant », « ils sont allés sauver la France, le monde », « ça me fait penser au courage, il faut avoir du courage pour y aller », « cela devait être triste d'y aller sans sa famille et tout le sang déversé pour rien », « c'est triste car les ennemis n'avaient pas non plus envie de faire la guerre », « beaucoup de gens sont morts à cause de la guerre, et on ne les a pas connus », « c'est cruel de les obliger à participer à la guerre », « à cause de pays qui se battaient », « 2 pays sont entrés en guerre et d'autres pays les ont rejoint », « des adolescents ont dû aller à la guerre, cela me choque que l'on en arrive là », « la guerre c'est pas bien. Nos ancêtres resteront toujours gravés dans nos cœurs », « l'Amérique a récupéré toutes les armes, ce que j'aime. Ça a été une très longue guerre », « je suis désolée pour des millions de morts », « le 11 novembre ça nous permet de ressentir ce

qu'ils ont eu les soldats », « ça me choque, faire tout ça pour juste récupérer des sous », « des moments difficiles pour tous les soldats qui sont partis à la guerre », « il n'y a pas que les Français qui sont allés à la guerre. Il vaut mieux pas que cela recommence. On devrait remercier le soldat inconnu. J'espère que cela ne va pas recommencer car c'est interminable », « il pourrait y avoir beaucoup plus de morts », « je ne veux pas que ça recommence parce que après le monde il va se détruire », « je remercie du fond du cœur les soldats qui se sont sacrifiés pour la France », « j'aimerais pas que ça recommence sinon ça ferait encore des milliards de morts », « à part les soldats qui combattaient, cela a aussi tué la population », « les Français n'ont pas été malins car ils étaient habillés en rouge et bleu et on les voyait trop. Les Allemands et les Italiens étaient eux habillés en gris ou en kaki ».

Que signifie pour vous l'Armistice ? :

« c'est la paix dans le pays », « la fin de la guerre », « la joie, ils ne se combattent plus », « ils sont tristes car ils ont perdu des membres de

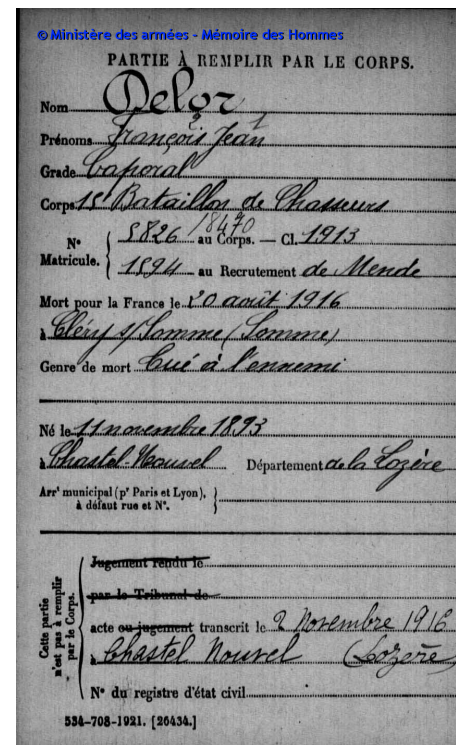


leur famille », « soulagement de rentrer chez soi et fin de la peur », « tristes de voir tous les dégâts causés par la guerre, les villages détruits », « sentiment de culpabilité d'avoir tué des personnes », « haine et envie de vengeance qui persiste après la guerre », « c'est triste de voir qu'il y a encore des guerres aujourd'hui ».



CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

La commémoration du Centenaire de l'Armistice de 1914-1918 a été l'occasion pour les enfants des écoles chastelloises de se retrouver autour des élus et de la population pour le dépôt de gerbe au monument du souvenir. Pour ce centenaire une nombreuse assistance était au rendez-vous du souvenir. Exceptionnellement M. Bernard Bordes étant absent, retenu à la cérémonie de Mende, c'est M. Joseph Cayroche qui a officié pour cette cérémonie. Entourés des anciens combattants de notre commune, deux jeunes des écoles ont procédé au dépôt de gerbe avec M. le maire. Pour terminer la cérémonie une quarantaine d'enfants, ont interprété La Marseillaise à capella. Tous les participants se sont retrouvés autour du pot de l'amitié offert par la municipalité.



Petit historique de cette période vécue par les Chastellois. Le 2 août 1914 la cloche de l'église sonne le tocsin, c'est le déclenchement de la guerre. Les

villageois, qui terminent la fenaison sont pris de panique. Les hommes ressortent de leurs tiroirs les livrets militaires pour prendre connaissance des consignes. Le maire Jean Bonnal ainsi que le curé Léon Boussac, trop âgés pour être mobilisés réconfortent les familles et assurent la solidarité communale. Beaucoup de nos soldats ont intégré des régiments d'Infanterie régionaux pour rejoindre la Meurthe-et-Moselle en deux ou trois jours de voyage. 80 Chastellois environ sont partis à la guerre. Dès le mois d'août 3 de nos soldats étaient déjà tombés à la bataille dite des frontières. Tout au long de ces années, une grande partie des récoltes et productions agricoles locales est réquisitionnée pour le ravitaillement des armées ; productions et récoltes assurées pour la majeure partie par les femmes présentes sur la commune. Début d'année 1915, déjà 10 morts pour notre commune. Un hôpital militaire est installé au grand séminaire à Mende pour accueillir un convoi de 180 blessés. La Lozère a accueilli de nombreux réfugiés des zones de combat de tout le territoire français. Fin 1915, 22 soldats de notre commune ont déjà péri en une année et demie de combat. Au cours de l'hiver 1915-16, les soldats luttent plus contre les intempéries que contre l'ennemi au sein des tranchées, pas d'avis de disparition pendant six mois. Toutefois, la vie continue et les enfants, à l'école, se voient enseigner les valeurs patriotiques. Le 11 novembre 1918, à 12h20 à Mende, les cloches de la cathédrale annoncent officiellement que l'armistice est signé. La nouvelle se répand rapidement dans toutes les contrées de notre département où de nombreuses fêtes s'improvisent. Toutefois au Chastel, par respect du chagrin et

des nombreuses familles en deuil, l'événement est accueilli avec soulagement mais sans festivité. La majorité des familles chastelloises ont été profondément touchées par cette guerre, jusqu'à 3 frères disparus. Plusieurs de nos soldats ont reçu des médailles et/ou croix de guerre à titre posthume. Notre commune a perdu 39 soldats ce qui représente 6% de la population chastelloise soit le double de la moyenne des communes de Lozère. Des soldats, prisonniers de guerre et envoyés en Allemagne ne sont pas revenus avant début 1919 pour certains. 9 poilus de la commune sont décédés après-guerre des suites de leurs blessures ou maladies contractées pendant la guerre. Le 28 novembre 1927, le monument aux morts de l'église a été inauguré sous l'instigation du prêtre Augustin Peytavin, ancien combattant, en collaboration avec la mairie. Cet ouvrage répertorie la liste des 39 soldats « Morts pour la France » en 1914-1918. (Historique établi à l'aide de l'ouvrage de Marcel DURAND « La croix, la faux et le fusil »).

Nous avons souhaité, pour ce centenaire, rencontrer les enfants des écoles afin de savoir ce que représentent 1914-1918 et l'armistice pour eux. Suite à cette rencontre, les élèves des écoles ont effectué un travail de recherche sur les hommes de notre commune mobilisés et morts lors de cette guerre, en parcourant le site « memoiresdeshommes ». Retrouvez ci-dessous quelques paroles rapportées par les enfants suite à deux questions.

PROJETS À VENIR

Projet RD806

Le projet d'aménagement de la route départementale n° 806 dans la traversée du bourg du Chastel-Nouvel occupe une place prépondérante dans les priorités de la municipalité. Celui-ci a fait l'objet de plusieurs réunions d'échanges et de mises au point entre les divers partenaires associés que sont l'État, la Région et le Département. À l'issue de ces réunions il a été acté que la commune du Chastel-Nouvel en assure la maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre de cette maîtrise d'ouvrage, à l'issue d'une consultation publique, le bureau d'étude « Cabinet MEGRET » de Mende a été choisi pour en assurer la maîtrise d'œuvre. Les études menées par ce bureau devront permettre de définir les travaux à réaliser pour que cet aménagement soit le plus sécurisant possible tant pour les piétons qui traversent ou longent cette voie que pour tous les usagers de cette route. Cela permettra également de préciser l'enveloppe financière nécessaire à cet aménagement. Comme vous avez pu le constater,

la première phase de cette étude, qui consiste en un relevé topographique de la zone de projet, a déjà été réalisée par le cabinet MEGRET durant cet automne. La finalisation de ce projet, en raison de son importance, de sa complexité et de son coût nécessitera de nombreux mois. La municipalité s'attache à faire avancer ce projet le plus rapidement possible. C'est pourquoi, nous vous tiendrons informés, au travers des futurs bulletins municipaux, de l'avancement de celui-ci.

Eau potable de Coulagnet

Le hameau de Coulagnet possède à ce jour une alimentation en eau potable qui ne répond pas aux besoins de la population d'une part et aux diverses réglementations en vigueur d'autre part. Afin de régulariser et de sécuriser la distribution d'eau potable, la municipalité a pris l'attache d'un bureau d'étude pour déterminer les possibilités et la faisabilité de ce projet. Une première phase d'étude, réalisée ce printemps, a permis de recenser les divers points de présence d'eau possibles et d'identi-

fier celui qui semble le plus apte pour permettre une alimentation suffisante. Une étude plus approfondie confiée, après consultation publique, au bureau d'étude Rhône Cévennes Ingénierie permettra de vérifier les capacités de cette source et donc la faisabilité de la création d'un nouveau captage. La première étape de cette mission consiste en la réalisation de tranchées au droit de la source identifiée afin de permettre la mise en place de mesures de débits. Ces mesures doivent, pour confirmer la capacité réelle de cette source, être échelonnées sur plusieurs mois et principalement en période sèche. À l'issue de cette campagne de mesures, et selon les résultats obtenus, des travaux d'aménagement seront mis en œuvre afin de créer :
- le point de captage,
- un réservoir de capacité suffisante,
- un réseau d'alimentation en eau potable. La réalisation de ce projet s'échelonnera sur plusieurs mois. À suivre...

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

De nombreux habitants sont maintenant habitués à pratiquer le tri sélectif grâce aux différents containers mis à leur disposition. Des sacs pour le tri et le transport sont à la disposition des Chastellois en mairie. Une nouvelle réglementation liée au tri des biodéchets s'appliquera aux ménages en 2025. En effet les déchets alimentaires représentent 40 % de notre poubelle à ordures ménagères. Afin de valoriser les déchets alimentaires et réduire les coûts de

traitement des déchets, des solutions de compostage pourront vous être proposées. Pour ce faire, dans le cadre du PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets) Centre-Lozère, un questionnaire papier est à votre disposition en mairie ou peut être complété en ligne sur www.coeurdeloze.fr. C'est dans le cadre du PLPD que notre commune s'est engagée, début 2018, pour les visites du site de traitement des déchets de

Redoundels, de la Ressourcerie, ainsi que pour la mise en place d'ateliers de fabrication de produits ménagers et de produits cosmétiques auxquels ont participé bon nombre de personnes. Les personnes intéressées par ces actions peuvent prendre contact avec Céline JANVIER, chargée de mission Prévention des déchets au 07.87.61.76.79 ou par courriel plpdcentre-lozere@coeurdeloze.fr.

INTERVIEW D'ALEXANDRE SERRE

À quelques jours de l'ouverture officielle du multiservices, nous sommes allés à la rencontre du futur gérant de ce nouveau commerce chastellois.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

« Je m'appelle Alexandre SERRE. J'ai 23 ans. Je suis né à Saint-Flour, mais j'ai très rapidement déménagé avec mes parents en Lozère et plus précisément sur Mende où je vis depuis mon enfance. Ma maman est responsable de service éducatif à la Providence et mon papa travaille actuellement chez Colas comme conducteur d'engins après avoir été serveur au Bar lozérien et travaillé en tant qu'éboueur à la ville de Mende. Il est aussi connu dans le milieu du football puisqu'il a longtemps joué dans le club de la Préfecture qui s'appelait à l'époque l'Éveil Mendois. »

Pouvez-vous nous dire quel a été votre parcours de formation et quelles sont vos expériences professionnelles ?

« Je suis rentré très jeune en pré-apprentissage chez Eric KERMES, boulanger à Mende. J'ai ensuite effectué mon apprentissage pendant 2 ans chez Jean-Jacques LUSSON à Barjac, ce qui m'a permis d'obtenir mon CAP boulanger. J'ai travaillé très rapidement après, tout d'abord à la boulangerie de Barjac, puis pour l'enseigne Hyper U, où j'ai passé 4 ans en production en boulangerie. J'ai décidé d'arrêter mon emploi en août afin de me consacrer pleinement à mon nouveau projet, avec la création du multiservices du Chastel. »

Justement, au sujet de votre projet, pouvez-vous nous dire pour quoi avoir choisi le Chastel pour installer votre commerce ?

« Le choix de la commune du

Chastel n'est pas un choix fait au hasard. J'ai toujours bien aimé ce village. De nombreux copains habitent d'ailleurs sur le Chastel. J'ai toujours considéré qu'une boulangerie-pâtisserie avait toute sa place sur la commune. Alors, dès que j'ai entendu parler du projet de mise en place d'un multiservices par la municipalité, j'ai commencé à réfléchir à mon installation. Cela fait maintenant près de 4 ans que je travaille sur ce projet. Nous avons eu de nombreuses rencontres avec la mairie afin de bâtir petit à petit ce qui se matérialise aujourd'hui. Les élus m'ont fait confiance et ont cru en moi. J'ai investi beaucoup d'énergie et j'ai souhaité participer financièrement de façon conséquente à la réalisation de ce projet. Le nom du commerce « Le Chastellois » indique bien aussi mon attachement à ce village. »

Vous lancez-vous seul dans ce projet ?

« Au démarrage, nous serons 3 personnes pour faire tourner le commerce. Ma sœur Morgane SERRE occupera le poste de vendeuse. Ma compagne, Amandine BERTUIT, sera chargée elle aussi de la vente. Comptable de métier, elle s'occupera également d'une partie de la gestion de l'entreprise. Quant à moi, j'assurerai le travail de production mais je pourrai me retrouver à la vente pour donner un coup de main au cas où. »

Pouvez-vous nous dire ce que vous proposerez exactement à la population au sein de votre commerce ?

« De par ma formation et mon expérience, ce commerce sera avant tout une boulangerie et proposera aussi de la pâtisserie. Pour rendre service aux habitants, une épicerie comprenant un étal de fruits et légumes sera également à dispo-

sition. L'espace bar sera l'occasion de se rencontrer autour d'un verre, nous recherchons avant tout la convivialité. Nous vendrons aussi la presse locale, le Midi-libre et la Lozère Nouvelle. Nous souhaitons que notre commerce soit un véritable lieu d'échange pour l'ensemble des habitants de la commune. Nous voulons réellement participer à la vie du village. Je serai d'ailleurs un véritable Chastellois puisque j'habiterai le logement se trouvant sous le commerce situé impasse des Cayres. Nous ouvrirons tous les jours de la semaine sauf le lundi et le dimanche après-midi. Les horaires d'ouverture seront compris entre 6h et 6h30 le matin. Nous fermerons aux alentours de 21h. »

Quels types de produits allez-vous proposer ?

« Nous travaillerons avec des produits de qualité et le plus possible avec des produits locaux. Nous avons énormément de produits de qualité en Lozère. La farine proviendra de la minoterie de la Vernède. Une partie du commerce mettra en avant les produits régionaux. En ce qui concerne la boulangerie plus particulièrement, nous proposerons à la vente tous les jours un pain blanc traditionnel, un « vrai » pain de seigle, un pain spécial, qui pourra être, en fonction du jour de la semaine, un pain aux céréales, un pain complet, etc.

Nous allons, également, créer un pain spécial que l'on appellera « Le Chastellois », qui sera disponible tous les jours. En ce qui concerne la pâtisserie, nous proposerons aux clients des gâteaux traditionnels les jours de semaine (tartes, mille-feuilles, choux...) et des gâteaux montés le dimanche (mousses, entremets...). Nous pourrions fabriquer des gâteaux à la demande pour des anniversaires, des repas de famille, des

MULTISERVICES

communions...

Pour répondre aux demandes de la clientèle, nous serons en capacité de donner la composition de nos produits notamment en cas de sensibilités alimentaires. De la même façon que pour le pain, je suis en train de concevoir un gâteau que nous appellerons aussi « Le Chastellois ». Sa recette est pour le moment tenue secrète ! De par mes origines auvergnates, je proposerai aussi un certain nombre de spécialités. Je terminerai en disant que tous les produits proposés à la vente seront faits maison. C'est essentiel pour moi de proposer à la vente des produits de qualité. Nous envisageons d'ailleurs d'obtenir très rapidement le label 100% viennoiseries maison.

Pouvez-vous nous expliquer le mot « tigous » qui apparaît sur votre enseigne ?

« Le surnom de mon père est « la gousse ». J'ai donc naturellement hérité du surnom « tigous », le petit de « la gousse ». Comme vous avez pu déjà vous en rendre compte, la famille est quelque chose de très important pour moi. C'est ce côté familial que nous souhaitons privilégier dans notre commerce, aussi bien au niveau des personnes qui vont y travailler qu'au niveau des différents clients qui viendront nous rencontrer. »

Avez-vous des projets de développement d'activités ?

« Très rapidement, je voudrai pouvoir proposer la vente de pizza le soir. Je prendrai aussi contact prochainement avec la Française des Jeux pour connaître les possibilités de mise en vente de jeux à gratter et de grilles de Loto. Un dépôt de bouteilles de gaz est aussi à l'étude.

Par la suite, je souhaiterai également étudier la possibilité de créer une tournée de livraison du

pain et des produits disponibles dans le point de vente. »

Vous allez ouvrir votre commerce au début de l'année 2019, pouvez-vous nous dire comment vous envisagez ce démarrage ?

« Nous invitons bien sûr en premier lieu l'ensemble de la population à venir découvrir notre commerce à l'occasion de son ouverture. Ils pourront venir goûter les produits que nous leur proposerons tout au long de l'année. À cette occasion, nous offrirons un petit cadeau de bienvenue à toutes les personnes qui pousseront la porte de notre magasin et nous boirons ensemble le verre de l'amitié. »

Même si Alexandre SERRE ne nous l'a pas indiqué, nous espérons que la population répondra en masse à cette invitation afin de venir souhaiter la bienvenue et d'encourager ces jeunes commerçants chastellois dans leurs nouvelles activités. Nous précisons

donc en guise de clin d'œil que la distribution des cadeaux se fera dans la limite des stocks disponibles....

« Tous les produits proposés à la vente seront faits maison »



Morgane

Alexandre

Amandine